

La Plateforme Jonas a joint le **Père Hans ZOLLNER** pour un entretien sur les évolutions de l'Église catholique pour faire suite aux différents scandales de pédocriminalité de ces dernières années.

Hans Zollner est un prêtre jésuite allemand, psychologue, professeur et théologien, expert en matière de crimes sexuels dans l'Église catholique. Actuel directeur de l'IADC - Institut d'Anthropologie. En lien avec Giovanni Cucci¹, il publie en 2010 « *L'Église et la pédophilie, une plaie ouverte : une approche psychologico-pastorale* ».

Hans Zollner considère que la sauvegarde des mineurs est **l'un des défis principaux** qu'affronte l'Église catholique d'aujourd'hui.



Il estime que l'Europe et l'Amérique du Nord ont fait des progrès dans ce domaine mais que « *dans 75 % des pays du monde (sinon plus) le problème n'est pas encore arrivé en surface de l'attention des media et de la discussion publique. Je ne peux pas dire où ni quand il deviendra aigu, mais cela arrivera* »².

Nommé membre de la Commission pontificale pour la protection des mineurs en 2014, il démissionne le 29 mars 2023, « *sur fond de désaccords sur le rôle de cette commission depuis la réforme de la Constitution de la Curie romaine* »³.

Plateforme Jonas (PJ) : *Père Zollner, vous avez quitté la Commission pontificale pour la protection des mineurs. Vous avez expliqué que cette commission perdait tout pouvoir en étant placée au sein du dicastère pour la doctrine de la foi. Comment expliquez-vous que les questions d'indépendance soient si mal maîtrisées au sein du Vatican ?*

Père Hans ZOLLNER (HZ) : Il n'est pas exact que la Commission pontificale pour la protection des mineurs (CPPM) ait perdu du pouvoir lorsqu'elle a été liée au Dicastère pour la Doctrine de la Foi (DDF) en juin 2022. Toutefois, à ce jour, aucun règlement définissant clairement la relation entre la CPPM et le DDF n'a été rendu public. La CPPM n'a jamais été indépendante du Saint-Siège puisque, dès sa création, ses membres ont été nommés directement par le Pape. Il est essentiel de rappeler que la CPPM n'a aucune compétence canonique ou juridique en matière d'accusations d'abus. Cette responsabilité incombe au DDF lorsqu'il s'agit d'abus sexuels sur des mineurs, et à d'autres Dicastères si les victimes sont des adultes.

¹ Giovanni Cucci, jésuite, est docteur en philosophie à l'Université catholique du Sacré Coeur de Milan.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Hans_Zollner

³ « Vatican : démission de Hans Zollner, membre emblématique de la commission contre les abus sexuels », La Croix, 29 mars 2023

La mission de la CPPM est de conseiller et de promouvoir les meilleures pratiques pour la protection des mineurs. Son rôle principal, tel que défini dès le départ, est consultatif et formatif, et non disciplinaire.

Lorsque j'ai présenté ma démission, j'ai publié une déclaration précisant mes préoccupations concernant des aspects structurels, économiques et organisationnels, préoccupations que j'avais déjà exposées au Pape lors de ma demande de démission. Le manque de clarté sur les rôles, les responsabilités et le financement a motivé ma décision de quitter la Commission. Avant cela, j'avais à plusieurs reprises rappelé les principes de conformité (compliance), de responsabilité (accountability) et de transparence – des principes que l'Église elle-même s'est engagée à respecter – à le leadership de la Commission. Malheureusement, je n'ai reçu aucune réponse.

PJ : *Vous avez dit récemment : « Personne ne comprend la prétention de certains dans l'Église à se prétendre parfaits et à défendre des criminels ». Pensez-vous que le cléricalisme est une illusion capable de telles approches ?*

HZ : Comme je l'ai dit dans cette interview : « Le peuple de Dieu sait très bien que les prêtres ne sont pas des saints, mais qu'ils sont, comme tout le monde, des pécheurs. Cela peut être compris par les chrétiens, et même, dans une certaine mesure, pardonné ».

Le cléricalisme est une tendance à penser que certaines personnes sont au-dessus des autres. Les prêtres, en tant que représentants de Jésus, peuvent parfois être perçus comme intouchables. Cette illusion peut conduire certains à justifier l'injustifiable, croyant ainsi protéger l'Église ou préserver sa réputation. Cependant, attention ! Je tiens à rappeler ce que m'ont enseignée les directrices (toutes laïques) des écoles catholiques de l'archidiocèse de Melbourne, en Australie : le cléricalisme, comme il a été décrit avant, n'est pas l'apanage exclusif des clercs. De nombreux laïcs se comportent également - dans l'Église et ailleurs - comme supérieurs aux autres simplement parce qu'ils ont certains rôles, et non en raison de leurs compétences personnelles.

Promouvoir une culture de « safeguarding⁴ » implique nécessairement tous les membres de la communauté ecclésiale. Cela signifie non seulement former les personnes sur la prévention et la réponse aux abus, mais aussi encourager une culture de respect, de transparence et de coresponsabilité. Le ministère pastoral doit être perçu comme un service à la communauté, et non comme un exercice de pouvoir ou de privilège. C'est seulement ensemble que nous pouvons répondre à l'appel de notre Seigneur Jésus, qui veut que les plus petits et les plus vulnérables soient en sécurité au sein de Son Église.

PJ : *Comment expliquer la perte de l'état clérical pour vol et pas pour un acte pédocriminel ? Est-ce la gravité des faits et, surtout des conséquences sur les victimes, qui est relativisée ?*

HZ : Le droit canonique, propre à l'Église catholique, a évolué comme tout système juridique au fil du temps pour s'adapter aux défis contemporains. Cependant, il est évident que l'Église n'a pas toujours géré ces cas de manière adéquate, ce qui a conduit à la perception d'une relativisation de la gravité des abus et de leurs conséquences sur les victimes. Cette situation met en lumière la nécessité d'un changement culturel interne afin que les mesures prévues par le droit canonique soient appliquées de manière cohérente et juste, en particulier pour la protection des mineurs et des personnes

⁴ Sauvegarde

vulnérables. Pour cela, il est indispensable que ceux qui œuvrent dans le domaine du droit canonique soient formés non seulement aux normes juridiques, mais également à la compréhension des dynamiques humaines et pastorales impliquées. Les procédures canoniques, telles que la réduction à l'état laïc, sont des outils valides, mais leur efficacité dépend de la volonté et de la capacité des autorités ecclésiastiques à les appliquer correctement.

Récemment, les organisations Ending Clergy Abuse (ECA) et l'IADC ont publié une déclaration conjointe sur le sens approprié de la « tolérance zéro », c'est-à-dire ce qu'il faut faire pour empêcher les auteurs d'abus de récidiver⁵ (voir en annexe).

PJ : *L'Église n'a pas de mécanisme internes de suivi et de régulation pour encadrer et maîtriser cette crise qui dure depuis plus de 30 ans. Pensez-vous que l'Église institutionnelle est condamnée à revivre la même crise dans quelques années ?*

HZ : L'une des grandes difficultés réside dans le fait que, dans de nombreux cas, les réponses se limitent à des situations individuelles sans en tirer des enseignements systémiques. Beaucoup, dans l'Église – pas seulement les ministres – n'ont pas encore compris que de simples corrections marginales ne suffisent pas. Je crois qu'il faut analyser les causes systémiques, c'est-à-dire les racines des abus et des dissimulations. L'Église doit se doter de structures et de procédures garantissant la transparence, la prise de responsabilité et l'accountability (l'obligation de rendre compte selon des critères clairs et objectifs). Sans cela, nous risquons de répéter les mêmes erreurs à l'avenir.

Pour encourager une telle analyse, il est crucial d'investir dans la formation. À cet égard, l'Institut d'Anthropologie⁶ de l'Université Pontificale Grégorienne de Rome, dont je suis le directeur, s'engage dans la formation d'experts en matière de safeguarding et de prévention des abus. L'IADC propose un diplôme semestriel en anglais et en espagnol, une licence biennale en anglais, ainsi qu'un programme de doctorat en anthropologie. De plus, l'IADC offre un programme de blended e-learning disponible en cinq langues. Nous sommes actuellement en train de le rénover pour proposer une approche encore plus innovante, adaptée aux besoins actuels.

PJ : *Merci beaucoup père Hans ZOLLNER.*

Propos recueillis par François DEBELLE – Janvier 2025

⁵ <https://www.ecaglobal.org/an-unlikely-alliance-survivors-and-clergy-demand-one-strike-and-youre-out-church-mandate-on-abuse-and-cover-ups/>

⁶ IADC; <https://iadc.unigre.it/>

Annexe : Une alliance improbable : les survivants et le clergé exigent un mandat de l'Église sur les abus et les dissimulations



18 novembre 2024 | Rome, Italie – À l'occasion de la Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants, des défenseurs des survivants de [l'ECA \(Ending Clergy Abuse\)](#) et des experts en sauvegarde ecclésiastique de l'IADC (Institute of Anthropology's Interdisciplinary Studies on Human Dignity and Care) présenteront une proposition audacieuse de tolérance zéro pour réformer le droit canonique à **11 heures à la Villa Aurelia (Via Leone XIII, 459, 00165, Rome)**.

Le groupe propose que l'Église mondiale adopte la norme de tolérance zéro approuvée par le Vatican pour l'Église américaine en 2002, qui exige que tout prêtre ou diacre reconnu coupable d'abus sexuel sur mineur soit retiré définitivement de son ministère. Voir le lien ci-dessous :

<https://www.usccb.org/resources/Charter-for-the-Protection-of-Children-and-Young-People-2018-final%281%29.pdf> [Voir Norme 8, pp. 23-24]

Cette proposition a été rédigée lors d'un sommet historique qui s'est tenu à Rome en juin dernier, où un groupe restreint de survivants, de membres du clergé, d'avocats, de théologiens, d'experts juridiques et de représentants du gouvernement s'est réuni pour élaborer une politique mondiale de tolérance zéro pour les abus sexuels commis par le clergé. Au cours de trois jours de discussions, ils ont esquissé un ensemble complet de réformes visant à éliminer les abus et à renforcer la transparence au sein de l'Église. Les réformes proposées comprennent :

Un appel au changement systémique :

- **Retrait définitif des agresseurs** : Les membres du clergé reconnus coupables d'avoir abusé d'enfants ou d'adultes vulnérables seront définitivement retirés du ministère.
- **Organe d'enquête indépendant** : Une agence indépendante sera créée pour enquêter sur le traitement des cas d'abus par les supérieurs de l'Église et publiera des rapports et des recommandations publics.
- **Transparence obligatoire** : Une transparence totale sera assurée tout au long du processus d'enquête, les survivants et le public étant informés à chaque étape.
- **Responsabilité des dirigeants d'Église** : Des sanctions sévères seront imposées aux évêques et aux responsables de l'Église qui ne mettent pas en œuvre les protocoles de protection ou qui protègent les auteurs d'abus.

Un appel à des améliorations progressives :

Une définition claire des droits des survivants et de toutes les parties impliquées dans un procès ecclésiastique.

- Clarification sur l'application et l'applicabilité de *Vos Estis Lux Mundi*.
- Publication de la jurisprudence et de la jurisprudence par le Dicastère pour la doctrine de la foi (DDF).

« Les abus sexuels commis par le clergé ne sont pas une relique du passé, c'est une crise présente et en cours. Pendant des années, des survivants comme moi ont enduré l'agonie de savoir que le prêtre qui nous a abusés continue de servir sur l'autel, dans les communautés mêmes où nous vivons », a déclaré Gemma Hickey, survivante transgenre et présidente du conseil d'administration de l'ECA. « Malgré les appels répétés du pape François à une tolérance zéro à l'égard des abus, ses paroles n'ont pas encore débouché sur de véritables actions. Les résultats du Synode le montrent douloureusement clairement.

Le récent rapport de la Commission pontificale pour la protection des mineurs semble suggérer que les progrès au sein des bureaux du Saint-Siège ont été insuffisants pour mettre en œuvre des mesures efficaces de prévention des abus sexuels au sein de l'Église. Il met en évidence le manque de responsabilité, de transparence et de systèmes de soutien adéquats pour les survivants, appelant à des mesures plus concrètes pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des adultes vulnérables.

« La sauvegarde n'est pas seulement une question juridique ou organisationnelle, c'est un impératif moral et spirituel », a déclaré Hans Zollner SJ, théologien et expert de premier plan en matière de sauvegarde. « Ce n'est qu'en affrontant ouvertement le passé et en prenant des mesures décisives que nous pourrions commencer à reconstruire la confiance qui a été si gravement brisée. »

Les réformes proposées s'alignent sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies de 2014 et sur les conclusions de multiples enquêtes parrainées par l'État sur les abus commis par le clergé.

La réalité dévastatrice est que dans tous les pays en dehors des États-Unis, la loi de l'Église permet encore aux abuseurs connus et même condamnés de rester dans le ministère actif sous certaines conditions. L'universalisation de la norme américaine serait un petit pas en avant », a déclaré Anne Barrett Doyle, codirectrice du groupe de surveillance basé aux États-Unis [BishopAccountability.org](https://www.bishopaccountability.org), qui documente la crise des abus du clergé depuis 2003.

La CEA ([ecaglobal.org](https://www.ecaglobal.org)), une coalition mondiale de survivants et de défenseurs des droits de l'homme de plus de 25 pays, et l'IADC ([iadc.unigre.it](https://www.iadc.unigre.it)), un institut de recherche de l'Université pontificale grégorienne axé sur les droits de l'homme et la sauvegarde au sein de l'Église, codirigent cette initiative. Pour faire avancer ces efforts, une conférence académique est prévue à Rome l'année prochaine.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Gemma Hickey (iel/il) – Canada

Auteure, présidente

[du conseil d'administration de la](#) CEA gemmamhickey@gmail.com / +1 709 690 5244

Janet Aguti – Vice-présidente

du Conseil [d'administration de la](#)

CEA janetaguti1@gmail.com Ouganda / +256 759 195484

Tim Law – Membre
du conseil [d'administration de](#)
l'ECA des États-Unis timalaw@aol.com / +1 206 412 0165

Sergio Salinas – Argentine
Avocat, membre
du Conseil [d'administration de la Cour des comptes européenne](#) sergiosalinas@gmail.com / +54 9 2615 11-
6963

Murray Heasley – Membre
du conseil [d'administration de la](#)
CEA de Nouvelle-Zélande murray.heasley@gmail.com / +64 22 393 6775

Denise Buchanan – Consultante Jamaïque
en droits de l'homme, membre
fondateur [de la](#) CEA denise@ecaglobal.org / +1 3109802770

Matthias Katsch – Allemagne
Auteur, membre
fondateur [de la](#) CEA matthias.katsch@eckiger-tisch.de / +49 178 1674838

Anne Barrett Doyle – Chercheuse américaine
et co-directrice de BishopAccountability.org
barrett.doyle@comcast.net / +1 781-439-5208

Hans Zollner, SJ – Italie
Théologien, Psychologue, Directeur de l'IADC
iadc-dir@unigre.it / +39 0683653084